

ETE 2026 - AVION

Séjour multi-activités

**QUERCIOLO (CORSE)**  
**VOILE SUR L'ÎLE DE BEAUTE**  
**10/14 ANS**

**REF. 054 005 001**

VPT – 21, rue Saint-Fargeau – CS 72021 - 75989 PARIS CEDEX 20

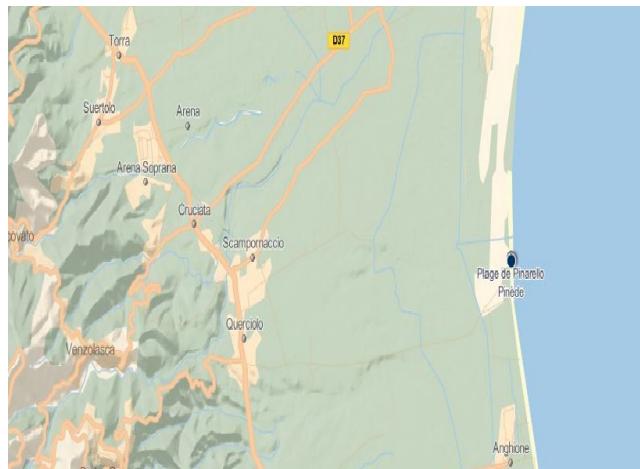
AGRÉMENTS

UFOVAL : Ministère Jeunesse et Sports

CGOL/LFEEP : AG.075.95.0063 - CGOL : Utilité publique – décret du 31.05.1930

**ADRESSE DU CENTRE**

**Camp Vacances Pour Tous**  
**«Les Chênes Lièges »**  
**Plage de Pinarello**  
**20213 QUERCIOLO**  
**Tél : 04 95 36 57 44**



**RENDEZ-VOUS SUR PLACE**

Depuis Bastia prendre la N193 jusqu'à Casamozza puis la N198 en direction de Porto-Vecchio, à la sortie du village de Querciolo tourner à gauche en direction de la mer, suivre cette route jusqu'au camping "Marina di Sorbo". Tourner à gauche, suivre le chemin goudronné qui longe le canal d'irrigation jusqu'au pont, franchir ce pont (station de pompage) tourner à droite immédiatement après le pont et longer le second canal. A 100 m sur votre gauche se trouve l'entrée du centre de Querciolo et à 200 m sur la gauche l'entrée du centre de Sorbo.

**TRANSPORT**

En avion, sur vol régulier, au départ de PARIS et MARSEILLE. Le camp se trouve à une trentaine de minutes de l'aéroport de Bastia (navette effectuée en autocar).

Préacheminement en train depuis Lille, Nantes, Caen, Cherbourg, Le Havre et Rouen jusqu'à Paris.

**ATTENTION OBLIGATOIRE : la réglementation impose la présentation d'une carte d'identité EN COURS DE VALIDITE POUR PRENDRE L'AVION**

## 1<sup>er</sup> et dernier repas servis

Première et dernière prestation en fonction des horaires de vols

## SITE

### ► **Situation géographique**

A environ 30 Km au sud de Bastia, le village de Querciolo est un hameau proche de Sorbo Ocagnano. Au cœur de la Casinca, ce village pittoresque affiche un caractère authentiquement corse. Il est situé au pied des montagnes et à proximité de la plage de Pinarello sur la mer Tyrrhénienne. Le centre se trouve dans un cadre verdoyant et ombragé à 300m de son grand frère, le centre de Sorbo-Ocagnano. Les chênes lièges omniprésents apporteront ombre et fraîcheur. Accès direct à la plage par un petit chemin.

### ► **Cadre de vie**

Sous tentes lourdes de 6 à 8 places avec couchettes superposées. Sanitaires et infirmerie en dur. Salle à manger et restauration sous chapiteau.

50 participants

## ACTIVITES

**PLAGE** : baignade tous les jours, plage à 300m, jeux nautiques, jeux de plages, cerfs-volants et farniente.

**VOILE** : Dans un premier temps, chaque enfant découvrira l'activité voile encadrée par un animateur spécialisé, puis il apprendra à naviguer en petits groupes au cours de séances de perfectionnement afin de participer à la grande régate de fin de séjour.

**PADDLE ET PLANCHE A VOILE** : initiation pour les plus âgés.

**SPORT** : volley et beach-volley, ping-pong, soirée danse, baby-foot, tournois de tennis-ballon, football, basket.

**TOURISME** : excursion à la journée à Corte, avec ses magnifiques bassins naturels. 1 journée sur l'île Rousse, petite ville balnéaire pour faire du shopping et se baigner dans ses eaux turquoises.

**Autres activités** : grands jeux, soirées à thèmes, soirées spectacles.

### ► **Documents obligatoires liés aux activités**

**Pour les activités nautiques** : faire remplir par un maître-nageur sauveteur le **TEST PREALABLE A LA PRATIQUE DES ACTIVITES AQUATIQUES**

## ORGANISATION DU SEJOUR

### ► **L'équipe d'encadrement**

La vie quotidienne sera organisée de manière à respecter les besoins de chaque participant : le petit déjeuner est échelonné et le jeune peut pendant la soirée se rendre dans sa tente pour dormir. Une heure limite de coucher est déterminée pour tous les autres jeunes en fonction des animations. Les participants composent librement leur emploi du temps en fonction des activités proposées tous les jours par les animateurs. La vie collective, c'est d'abord le respect des autres jeunes, des organisateurs, c'est adhérer à une organisation matérielle et respecter les règles qui permettent de garantir la sécurité, une bonne hygiène et une vie sereine au centre pour tous. Nous sommes convaincus que chacun d'entre vous a le désir de réussir ses vacances. En ce qui nous concerne, nous mettrons tout en œuvre pour vous aider à parvenir.

**Attention ! Si votre comportement était de nature à nuire à votre sécurité ou à celle de vos camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre vous, une décision de renvoi pourrait être prise à votre encontre, frais de retour à votre charge...**

#### ► ***L'alimentation : respect des coutumes alimentaires et allergies alimentaires***

Dans tous nos séjours, nous mettons en place une alimentation de qualité, équilibrée et variée, en quantité suffisante. Une attention toute particulière est portée à l'hygiène alimentaire et à la diététique. Il est indispensable de nous transmettre, dès l'inscription, tous les documents médicaux afin que nous puissions évaluer notre capacité à respecter les interdictions alimentaires liées à des risques allergiques. Nous proposerons des menus de substitution (sans porc, sans viande...) Aussi, les demandes relatives à des prescriptions religieuses, philosophiques ou politiques qui iraient à l'encontre de l'organisation de la vie collective et du projet éducatif ou qui engendreraient un quelconque prosélytisme ne sont pas prises en compte.

#### ► ***Linge***

Le linge devra être peu fragile et facilement lavable. Le linge sale est ramassé et lavé régulièrement.

#### ► ***Pour avoir des nouvelles de votre enfant***

Un blog sera mis en place sur le site [www.ondonnedesnouvelles.com](http://www.ondonnedesnouvelles.com)

**Un code d'accès vous sera confirmé sur la convocation départ**

**ATTENTION !** Si votre comportement était de nature à nuire à votre sécurité ou à celle de vos camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre vous, une décision de renvoi pourrait être prise à votre encontre, frais de retour à votre charge...

### PREPARER VOTRE SEJOUR

#### ► ***Trousseau de séjour***

A partir de 13 ans, le jeune a la responsabilité de son trousseau, et aucun contrôle n'est effectué. Pour constituer le trousseau de votre enfant, reportez-vous à la fiche de trousseau fournie avec le dossier de renseignements à compléter. Quelques remarques : Rappelez-vous que la CORSE bénéficie généralement d'un ensoleillement exceptionnel : prévoir des vêtements légers et 2 ou 3 maillots de bain. Par contre, les soirées peuvent être fraîches : quelques vêtements chauds sont toutefois indispensables.

**Vous devrez obligatoirement être en possession d'un sac de couchage de bonne qualité (duvet ou dacron hollophil).**

**IMPORTANT** : tout le linge doit être marqué au nom de l'enfant (marqueur indélébile ou bande cousue). Merci d'éviter les vêtements de valeur.

#### ► ***Argent de poche***

Les enfants ne manquent de rien au centre, il n'est donc pas nécessaire de leur donner d'importantes sommes d'argent. 15 à 30 € semblent suffisants pour l'achat de quelques boissons, timbres et cartes postales.

#### ► ***Santé***

**La fiche de renseignements médicaux et individuels doit être complétée avec précision. Elle est obligatoire.** N'oubliez pas de nous communiquer toutes recommandations utiles. L'assistant sanitaire du séjour veillera au bon état de santé de tous. Pour tous les traitements médicaux en cours, un double de l'ordonnance du médecin est exigé pour que le jeune puisse poursuivre son traitement.

#### ► ***Utilisation du téléphone mobile***

Nous déconseillons aux jeunes d'emmener leur portable car les séjours vacances, c'est aussi s'éloigner de sa famille et de ses copains pour mieux les retrouver. **Vacances Pour Tous décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.**

### ► **Objet de valeur**

La nature du séjour nous conduit à déconseiller la présence de tout objet de valeur (bijoux, téléphone mobile, etc...). Pour prendre des photos, nous recommandons l'utilisation d'appareils jetables. Toute disparition d'objets personnels devra être signalée au directeur dès constat et, en tout état de cause, avant la fin du séjour. Attention les vols, dégradations ou perte de téléphone portable ne sont pas couverts par notre Association.

### ► **Cigarette**

Il est interdit de fumer dans tous les lieux affectés à un usage collectif. Les Centres de vacances sont donc concernés par cette interdiction.

## ASSURANCE

Le centre est assuré, responsabilité civile, assurance de dommages, assistance, assurance de personnes « Accident corporel ».

En cas de nécessité, le rapatriement sanitaire de votre enfant est couvert par notre assurance

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### AVANT LE DEPART (AU PLUS TARD 30 JOURS AVANT LE SEJOUR)

**Tous les documents doivent être déposé dans votre espace client, ils ne doivent plus être remis au moment du départ ou envoyé sur le centre**

- La fiche de renseignement médicaux et individuels (attention cette fiche confidentielle revêt un caractère très important en cas de problème médical ou d'incident. Nous vous conseillons de la remplir avec attention.)
- Merci de joindre les prescriptions médicales en cas de traitement durant le séjour
- La copie de la pièce d'Identité du jeune en cours de validité (jusqu'au retour du séjour)
- La photocopies des pages du carnet de vaccination ou certificat médical de vaccination à jour
- La fiche autorisation pour droit à l'image signée
- La photocopie de votre carte d'assuré social (Carte Vitale ou l'attestation CPAM ou CMU en cours de validité)
- Le test préalable à la pratique d'activité Nautique ou attestation scolaire « Savoir Nager » Modèle ci-dessous

**En cas de dossiers noms complétés avant le séjour, le jeune peut se voir refuser le départ le jour J**

### A REMETTRE AU DEPART :

- **La pièce d'identité originale du jeune en cours de validité : ATTENTION SANS CE DOCUMENT LE DEPART SERA REFUSE**
- les traitements à prendre pendant le séjour
- toute correspondance utile à remettre au directeur/trice du séjour

### A METTRE DANS LA VALISE

- La fiche Individuelle de trousseau

**Bon séjour avec Vacances Pour Tous !**





vacances POUR TOUS



## Test Pass Nautique

Test préalable à la pratique des activités aquatiques subaquatiques et nautiques obligatoire dans les accueils collectifs de mineurs.

(Arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles. Arrêté du 28 février 2022 relatif à la modification de la dénomination du test réglementaire dit test «d'aisance aquatique»)



À REMETTRE : voir fiche descriptive du séjour



Dans le cadre d'accueils collectifs de mineurs en centre de vacances ou centre de loisirs, la pratique des activités listées ci-dessous, est subordonnée à la production d'une attestation d'aptitude.

### Activités concernées :

Canoë, kayak, raft et toute embarcation propulsée à la pagaie > le canyonisme > la nage en eau vive > le surf, le ski nautique, la planche à voile, le radeau et activités de navigation associées, la navigation à la voile >activités de glisse aérotractée nautique

### LE TEST EST À EFFECTUER EN PISCINE

Seules les personnes possédant les qualifications suivantes sont habilitées à remplir cette attestation : personnes ayant le titre de maître-nageur-sauveteur (MNS), du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA), les détenteurs du brevet d'État d'éducateur sportif (BEES), du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS), du diplôme d'Etat (DEJEPS) et (DESJEPS) des spécialités nautiques et aquatiques considérées, ou dans le cadre scolaire, les autorités de l'éducation nationale .

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) .....

Titulaire du diplôme .....

N° ..... Obtenu le .....

Atteste que le mineur (Nom, Prénom) : .....

Né(e) le : ..... / ..... / .....

**A satisfait aux tests préalables à la pratique des activités aquatiques et nautiques en Accueils Collectifs de Mineurs, tels qu'ils sont définis dans l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles :**

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Nager sur le ventre pendant 25 mètres
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

Test réalisé :  avec brassière  sans brassière

Résultat du test :  satisfaisant  non satisfaisant

Fait le : ..... à .....

Signature :

Cachet :

**IMPORTANT**

Formulaire à faire remplir par un Maître-Nageur Sauveteur et à joindre aux bagages de votre enfant.  
*Sans ce document, votre enfant ne pourra pas participer aux activités aquatiques et nautiques.*

---

## **TEST PRÉALABLE À LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS AQUATIQUES ET NAUTIQUES EN CENTRES DE VACANCES**

En centre de vacances ou en centre de loisirs, la pratique des activités de canoë-kayak et disciplines associées, de descente de canyon, de ski nautique et de voile, est subordonnée à la production d'une attestation délivrée par un maître-nageur sauveteur.

Je soussigné (e) .....

**Maître-Nageur Sauveteur (M.N.S.)**

Ville : .....

**Atteste que l'enfant :**

Nom : .....

Prénom : .....

À la capacité de se déplacer dans l'eau sans présenter de signe de panique sur un parcours de :

- 25 mètres (- de 16 ans),**
- 50 mètres (+ de 16 ans),**

Avec passage sous une ligne d'eau, posée et non tendue. Le parcours a été réalisé dans la partie d'un bassin ou d'un plan d'eau d'une profondeur au moins égale à 1 m 80.

Fait à .....

**Signature et cachet**

Le .....



## NOUVELLE REGLEMENTATION LES MESURES DE SURETE DANS LES AEROPORTS

L'Union Européenne vient de publier dans son Journal Officiel des mesures réglementant le transport des certains objets en cabine avec application à compter du 6 novembre 2006.

Elles concernent tous les vols au départ de l'U.E., DOM y compris.

> Tous vos articles achetés dans l'aéroport en Duty Free sont autorisés en cabine, quelque soit leur contenance.

> Vos articles achetés hors aéroport sont autorisés en cabine sous certaines conditions :

1- Liquides, gels, crèmes, aérosols et pâtes

• contenus dans des récipients de 100ml maximum chacun, avec un maximum de 6 à 7 récipients,

• placés dans un seul sac plastique transparent qu'il est possible de fermer, type sac de congélation, d'une capacité d'un litre maximum (19 cm x 20cm) à raison d'un seul sac par passager. Il doit être possible de pouvoir les étaler sans les superposer,

• le passager est chargé de se procurer son sac.

2- Les aliments pour bébés ou enfants en bas âge nécessaires pour le voyage quelque soit leur contenance

3- Les médicaments (liquides, gels, crèmes, aérosols et pâtes) et aliments spécifiques accompagnés d'une prescription médicale au nom du passager quelque soit leur contenance

*Le sac plastique concerne uniquement les liquides, gels, crèmes, aérosols et pâtes énoncés en numéro 1. Les points 2 et 3 ne sont pas concernés par le sac plastique.*

Le respect de ces dispositions, et notamment le fait de placer les produits énumérés au point 1 ci-dessus dans un sac plastique transparent, est de la responsabilité de chaque passager.

Nous vous recommandons de placer dans les bagages enregistrés en soute tous les produits liquides, crèmes, gels, pâtes et aérosols achetés en dehors de l'aéroport.

*Le sac plastique concerne uniquement les liquides, gels, crèmes, aérosols et pâtes énoncés en numéro 1. Les points 2 et 3 ne sont pas concernés par le sac plastique*

